Définition

Ouvrage construit en travers du lit d'un cours d'eau ou en bordure d'un lac, afin de dériver ou accumuler les eaux.

Barrage hydroélectrique : Ouvrage construit en travers du lit d'un cours d'eau afin de dériver ou d'accumuler les eaux à des fins de production d'énergie électrique.

Règle d'interprétation

01030100000 (barrage) : Peut inclure une digue. Peut aussi être localisé à l'exutoire d'un lac.

01030100002 (barrage hydroélectrique) : Présence de lignes de transport d'énergie électrique à proximité de l'ouvrage. Souvent localisé à l'exutoire d'un plan d'eau. Obligatoirement présent avec un réservoir hydroélectrique.

Particularité de saisie

Ajouter un point coté de structure.

Lorsque le barrage est immédiatement adjacent à deux plans d'eau sis de part et d'autre, saisir obligatoirement un barrage de surface.

Peut impliquer une ligne de rupture des courbes de niveau.

Saisie

Défini ☑ Indéfini ☐ Virtuel ☐

Hiérarchie	800
Discret ☑	Courbe (convertie) ☑
Continu ☐	Arc de cercle (conv.) ☑
Flèche	1

Dimension minimale

	Point	Ligne	Surface
Superficie			2000
Largeur			50
Longueur		20	
Hauteur			

Symbolique

Indicatif	Niveau	Poids	Style	Couleur
01030100000	11	5	0	80
01030100002	11	5	0	80

Mise en page

	Syntaxe	Fonte	Orientation	Position	Distance
Toponyme	Cb	12		1 2 3	30
Annotation	Cb	11		1 2 3	30
Objet ponctuel					

Corps

	fixe	variable <0,25	<0,56	Superficie en km²
Toponyme		30	45	
Annotation	28	Bge		

Réseau

Hydrographique	☑
Routier	☑
Ferroviaire	☑
Énergétique	☐

Hypsométrie

Élévation	☐
Surface d'exclusion	☐
Ligne de rupture	☑

Source complémentaire

HQ	☑	MRN	☐
SCQ	☐	MTQ	☐
		CTOP	☑

Notes de l'usager
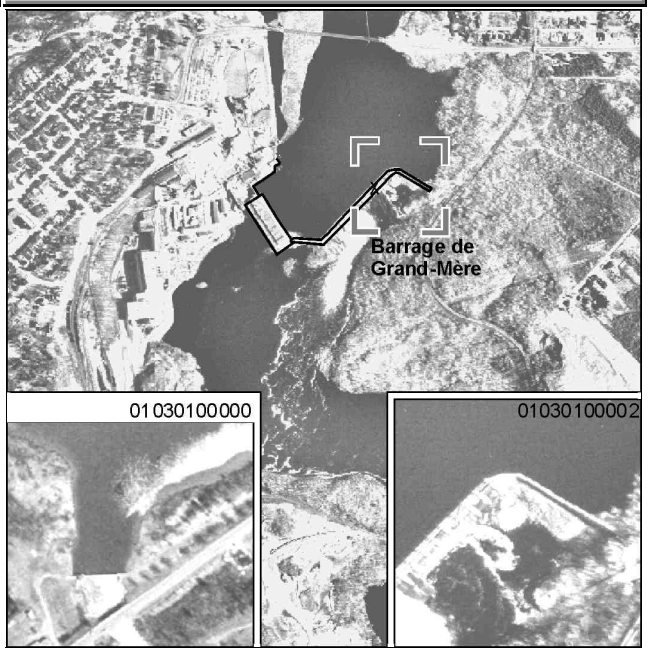
Diagramme de représentation